



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Cantal

Bureau : 206

Affaire suivie par :

Sébastien Merle

Tél : 04 71 43 44 20

Mél : [cdiv-dpe-ia15@ac-clermont.fr](mailto:cdiv-dpe-ia15@ac-clermont.fr)

11, place de la Paix  
15012 Aurillac cedex

Aurillac, le 9 mars 2023

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale  
Division des Personnels 1<sup>er</sup> degré

**Objet : Mutation des personnels enseignants du premier degré par ineat - Rentrée scolaire 2023**

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes d'intégration dans le département du Cantal par ineat directs non compensés.

**Toute demande d'ineat devra parvenir dans mes services par la voie hiérarchique pour le 12 mai 2023.**

Le dossier sera transmis, assorti d'une promesse d'exeat ou à défaut d'un avis différé, avec les pièces justificatives suivantes :

- ✓ une demande manuscrite précisant l'adresse et le numéro de téléphone de l'intéressé(e) ;
- ✓ une fiche individuelle de synthèse informatisée ;
- ✓ Le barème obtenu lors des permutations, le cas échéant.
- ✓ Le motif de la demande (convenances personnelles, rapprochement de conjoint, ...)

**S'ajoutent pour les demandes établies au titre de rapprochement de conjoint :**

- ✓ une photocopie du livret de famille pour les candidats mariés ou non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents ;
- ✓ une photocopie du certificat de Pacte Civil de Solidarité ;
- ✓ une attestation d'emploi du conjoint datée de moins de trois mois précisant la date de prise de fonction ou une attestation d'inscription à pôle emploi;
- ✓ toute pièce complémentaire pouvant aider à l'instruction du dossier.

Je vous remercie de porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité et de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale

Marilyne LUTIC